

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX**Digue portuaire de Lomenier
Réalisation d'investigations géotechniques****Commune de PLOEMEUR****Mars 2024****Objet de l'opération :**

Dans le cadre de la définition du futur projet de réparation de la digue portuaire, des prestations de reconnaissances géotechniques sont à réaliser sur l'ensemble des sections de la digue de LOMENER, hors cale de mise à l'eau attenante.

La présente opération consiste en la réalisation de :

- carottages verticaux depuis le haut de la digue par une machine foreuse
- carottages horizontaux en pied de digue par forage via moyens nautiques
- reconnaissance de toit rocheux par lançages depuis des moyens nautiques
- d'essais, de prélèvements d'échantillons de matériaux en vue de leur analyse en laboratoire.

Plan de situation :

Désignation des intervenants :

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Suivi chantier : Service Grands Travaux Neufs et Ouvrages d'Art - VANNES

Montant de l'opération : 154 719.00 € TTC

Les prestations seront réalisées par l'entreprise APC Ingénierie.

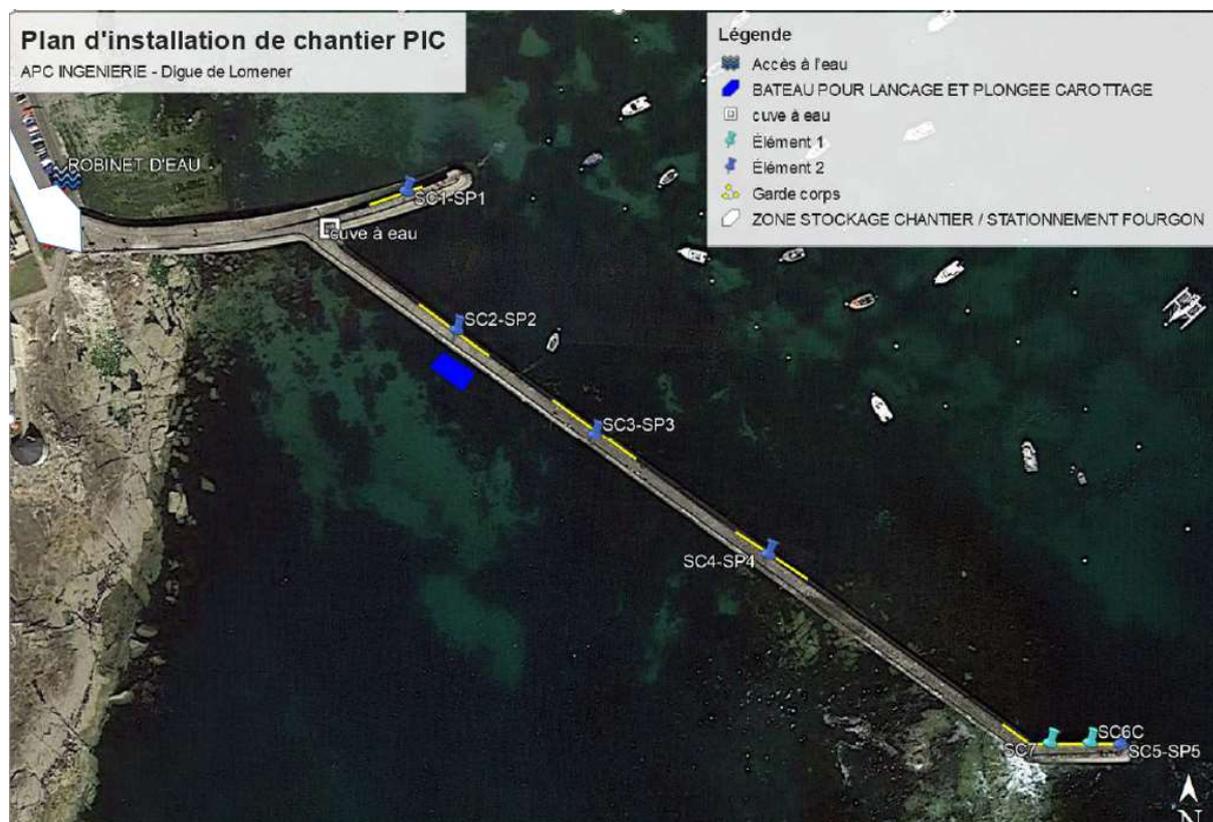
Les prestations sont prises en charge par le département du Morbihan.

Organisation des travaux :

Les travaux seront programmés à compter du 25 mars 2024 pour une période prévisionnelle de 6 à 9 semaines suivant les aléas météo-marins.

Les travaux seront réalisés de jour (plage horaire comprise entre 08h00 et 18h00), du lundi au vendredi et samedi éventuellement.

Localisation des interventions :



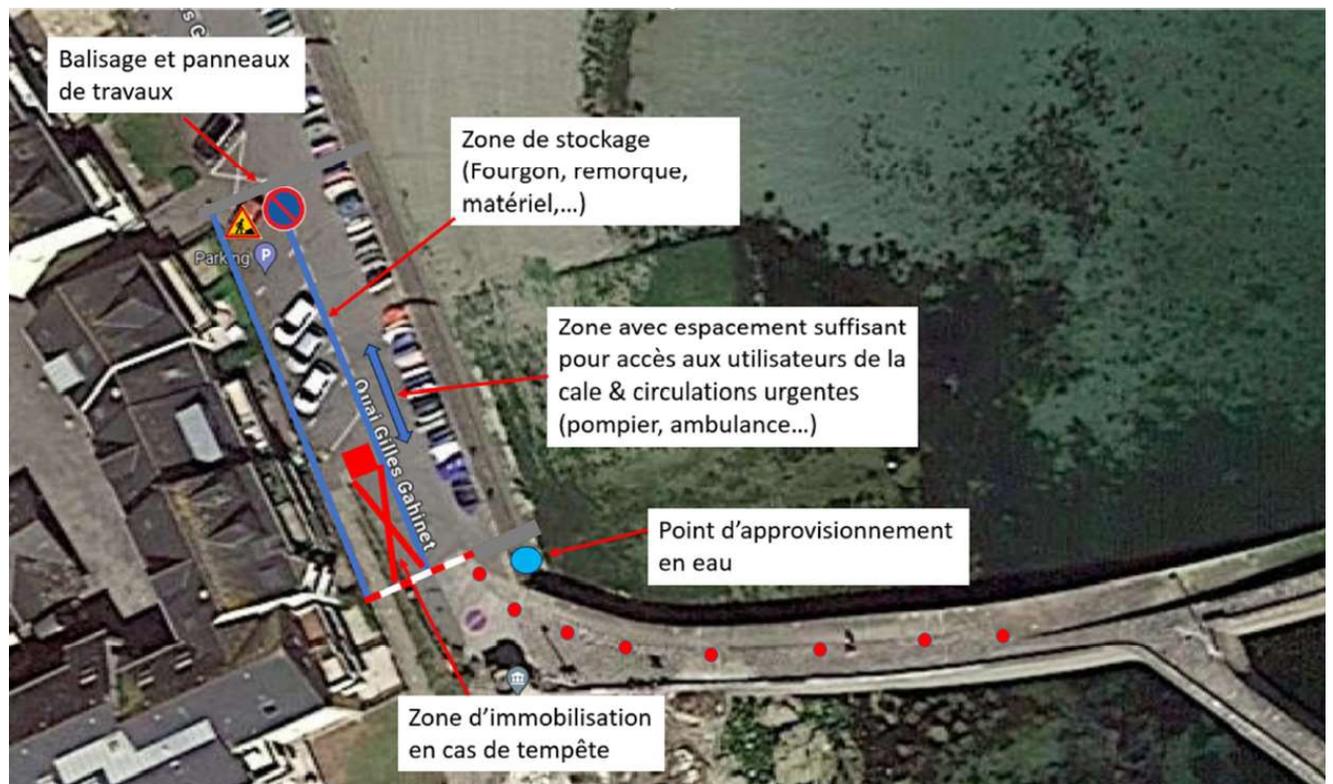
Information et accès durant la réalisation des prestations :

Une zone destinée à l'installation des moyens matériels et humains sera réservée sur les emplacements de stationnement du quai Gahinet par arrêté municipal de la commune de Ploemeur.

Les accès seront gérés par arrêté départemental affiché sur site, les accès seront :

- interdits sur l'ensemble des différentes sections de la digue
- limités pour la cale de mise à l'eau attenante à la digue.

Exemple indicatif de gestion des accès durant la période de réalisation des prestations :



Modalités de transport collectif en liaison avec les autorités organisatrices de transports

Cale de mise à l'eau / embarquement / débarquement attenante à la digue : en accès restreint
Autre accès à la mise à l'eau : cale de l'Anse du Stole située à 60 m en amont de la digue





Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :

- **restez vigilants à la circulation sur le quai Gahinet**
- **respectez les personnes qui interviennent sur le chantier**
- **respectez les consignes d'accès en place pour votre sécurité**

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Sarah LE BORGNE (cabinet) 02 97 54 82 11

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

[**routes@morbihan.fr**](mailto:routes@morbihan.fr)

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.